

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 mai 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Rosaire Phaneuf, (19h17)  
Pierre-Luc Leblanc  
Martin Bazinet

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sylvain Michon

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 87-05-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Martin Bazinet

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour suivant avec les ajouts suivants :

**33.1** Installation des balançoires et modules de jeux au terrain des loisirs

**33.2** Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec – Révision de la programmation de travaux

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
  - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé près du 901 rang Salvail Nord (lot 5 323 651)
  - Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 437-439 Impasse Deslandes
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Dépôt du rapport comparatif semestriel des revenus et des dépenses
10. Fondation Honoré-Mercier – Don pour le tournoi de golf annuel
11. Politique de la famille – Semaine Québécoise des familles – 9 au 15 mai 2016
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Confirmation de l'utilisation des sommes allouées
13. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Mandat au vérificateur pour effectuer la reddition des comptes
14. Avis de motion – Règlement numéro 198-16 modifiant les délégations de compétences, les règles de contrôle et de suivi budgétaires et l'autorisation du pouvoir de dépenser

15. Adoption du règlement numéro 199-16 modifiant le règlement numéro 09-114 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
16. Avis de motion – Règlement numéro 200-16 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
17. Entente intermunicipale – Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le rang des Petits-Étangs – Ville de Saint-Hyacinthe – Approbation
18. Entente intermunicipale – Acheminement et traitement des eaux usées du rang des Petits-Étangs – Ville de Saint-Hyacinthe – Approbation
19. Modification de la résolution numéro 190-08-15 concernant le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III – Demande de subvention
20. Corporation Informatique Bellechasse – Achat de modules – Rôle en ligne et géomatique Web
21. Dépôt du rapport annuel d'activités – Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie
22. Officialisation de la rue « des Loisirs » – Commission de toponymie
23. Vidange des étangs aérés – Approbation du devis pour l'invitation de soumissionnaires
24. Vérification de la capacité résiduelle des postes de pompage – Mandat à Asisto
25. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé près du 901 rang Salvail Nord (lot 5 323 651) – Décision suite à la recommandation du CCU
26. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 437-439 Impasse Deslandes – Décision suite à la recommandation du CCU
27. Adoption du règlement numéro 195-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de réviser plusieurs dispositions et de corriger ou préciser certains éléments de l'ensemble du règlement
28. Adoption du premier projet de règlement numéro 197-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone A-309 et d'y autoriser l'entreposage de matériaux et d'équipements liés au service à la construction complémentaire à un usage résidentiel
29. Voirie – Formation pour l'inspecteur municipal
30. Voirie – Fauchage des levées de fossés – Mandat
31. Voirie – Travaux de rapiéçage de pavage – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
32. Voirie – Mandat pour restaurer l'aménagement paysager des plates-bandes municipales
33. Divers
34. Dépôt de la correspondance
35. Période de questions
36. Levée de l'assemblée

### **3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :**

- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé près du 901 rang Salvail Nord (lot 5 323 651)
- Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 437-439 Impasse Deslandes

### **4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 88-05-16**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2016, tel que rédigé.

### **5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 89-05-16**

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

L1600036	D	Télébec Ltée	292,58 \$	Téléphone Bureau
L1600037	I	Hydro-Québec	1 885,38 \$	Électricité - Emplacements divers

L1600038	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet -Bassin d'eau potable-Mars
L1600039	D	Telus	63,70	\$	Cellulaire - Voirie - 22/03 au 21/04
L1600040	D	Télébec Ltée	75,83	\$	Internet - Pavillon des Loisirs
L1600041	I	Ministre du Revenu du Québec	8 237,58	\$	DAS et contributions - Mars 2016
L1600042	I	Agence Douanes et Revenu-Canada	2 973,42	\$	DAS et contributions - Mars 2016
L1600043	I	CARRA - Retraite Québec	917,62	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Mars
L1600044	I	Desjardins Sécurité Financière	2 325,95	\$	Assurance collective - Avril 2016
L1600045	I	Desjardins Sécurité Financière	1 262,65	\$	REER Employés - Cotisations Mars
L1600046	D	Service de Cartes Desjardins	54,97	\$	Dosettes de café
L1600047	I	Télébec Ltée	292,65	\$	Téléphonie - Bureau municipal
L1600048	I	Hydro-Québec	5 308,62	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600049	I	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet -Bassin d'eau potable -Avril
C1600147	I	Fonds d'information sur le territoire	24,00	\$	Avis de mutation - Mars 2016
C1600148	R	Loisirs et Sports Montérégie	97,73	\$	Inscr Julie Pinard-Format 10-11/05
C1600149	I	R. Bazinet et Fils Ltée	433,09	\$	Carburant véhicules municipaux
C1600150	R	Richard Dion, arpenteur-géomètre	459,90	\$	Descr technique et plan - CPTAQ
C1600151	D	COOP Comax - St-Barnabé (BMR)	184,78	\$	Outillage- Pièces- Vêtement sécur
C1600152	R	ADMQ	658,81	\$	Format - J Marchand et L Chevrier
C1600153	R	Carrefour Action municipale et Famille	485,00	\$	Inscr Mélanie Simard-Coll 2-3 juin
C1600154	D	Éditions Yvon Blais	162,70	\$	Mise à jour # 38 - Loi Aménag Urban
C1600155	I	Ferme M et M Blanchette inc.	513,42	\$	Remboursement de taxes - Lotiss
C1600156	R	Automatisation Toro inc.	723,64	\$	Rép relais sécurité - Poste principal
C1600157	R	Groupe Métropolitain Popcorn	297,43	\$	Popcorn et barbe-à-papa-Fête 10/04
C1600158	R	Calèches Boisvert	296,06	\$	Loc calèche - Fête fam 10/04 -2e /2
C1600159	R	Réseau Internet Maskoutain	183,96	\$	Téléphonie IP - Bureau - Avril 2016
C1600160	D	Fédération Québécoise Municipalités	26,84	\$	Transport par Dicom
C1600161	D	Corporation informatique Bellechasse	287,44	\$	Adapt logiciel-Crédit d'imp Aînés
C1600162	D	Location d'outils Simplex	805,66	\$	Location nacelle - Inst filets de balle
C1600163	I	Ville de Saint-Hyacinthe	584,42	\$	Frais Cour mun-Infra 1/1 au 31/3
C1600164	D	Petite Caisse	339,80	\$	Timbres - Eau - Fête fam printemps
C1600165	R	Compass Minerals Canada-Québec	1 535,04	\$	Sel à déglacer
C1600166	D	Ministre des Finances du Québec	287,00	\$	Demande auto CPTAQ-Rue Gauthier
C1600167	D	Gestion Therrien Couture inc.	100,00	\$	Forum 5/5-Inscr d.g. et secr.trés.adj
C1600168	D	Postes Canada	418,82	\$	Publipost Mars Journal + Fête fam
C1600169	R	Alexandre Lussier	400,00	\$	Location chapiteau -Fête fam 10/04
C1600170	R	Konica Minolta Business Solutions	5 826,02	\$	Loc photocop et copies 1/4 au 31/3
C1600171	I	Groupe Environex	10,07	\$	Analyses Mars 2016 incluant Crédit
C1600172	I	Ville de Saint-Hyacinthe	6 892,34	\$	Contribution 2015 - Hockey mineur
C1600173	R	Aurèle Lussier	459,90	\$	Balayage trottoirs-stationn-piste cycl
C1600174	R	Cemeq	262,14	\$	Formation en ligne - Camp de jour
C1600175	D	Bauval Tech-Mix	134,09	\$	Asphalte froid
C1600176	R	Daniel Lussier	158,09	\$	Animation Début Saison-Dépôt 25%
C1600177	D	Antonio Moreau Ltée	359,01	\$	Vêtements de travail-Inspecteur mun
C1600178	D	Excavation Luc Beauregard	955,08	\$	Ramassage ponceaux - 5e rang
C1600179	R	Asisto inc.	3 982,73	\$	Devis pour vidange de boues - 80%
C1600180	R	Impressions KLM	1 442,94	\$	Journal municipal - Avril 2016
C1600181	D	Julie Pinard	59,10	\$	Frais dépl - Réunions et emplettes
C1600182	R	BDG CPA	7 760,81	\$	Budg 2016-États financ 2015 Mamot
C1600183	D	Entreprises SRM Leblanc inc.	431,16	\$	Engrais pelouse-Terrains de soccer
C1600184	R	Clôtures Distinction	1 102,27	\$	Agrandiss barrière - Cabane soccer
C1600185	R	Vizimédia	1 954,57	\$	Confection site Internet et formation

---

**64 947,67 \$**

**SALAIRES VERSÉS EN AVRIL 2016**

**20 901,44 \$**

**D:** Dépenses faites par délégation

**I:** Dépenses incompressibles

**R:** Dépenses autorisées par résolution

## COMPTES À PAYER

Aquatech, société de gestion de l'eau	2 278,50 \$	Traitement des eaux usées-02/2016
Aquatech, société de gestion de l'eau	365,62 \$	Prélèv d'eau potable-04/2016
Bayard Sabrina	474,38 \$	Frais déplace - Congrès et Inspect
Entreprise Argy inc.	18 970,56 \$	Déneigement des routes – 6e vers/6
Entreprises B.J.B. inc.	1 500,42 \$	Instal filets des Loisirs et oriflammes
Entreprises B.J.B. inc.	900,64 \$	Modif filage et ajout fixt-Bur municipal
Financière Banque Nationale	6 225,98 \$	Vers-Int. 12 juin-Règl 04-48 et 05-60
Loisir et Sport Montérégie	92,36 \$	Renouv. affiliation pour 2016-2017
Lussier Daniel	474,27 \$	Animation du 6 mai - Vers final 75%
Ministre des Finances	147 556,00 \$	Services de la SQ - 1er vers / 2
MRC des Maskoutains	241,50 \$	Hon prof Ing - Prolong rés égouts
Pinard Julie	354,04 \$	Aliments souper-Fête Début de saison
Régie interm Acton et Maskoutains	7 932,77 \$	Résidus domestiques - Avril 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	3 136,51 \$	Matières recyclables - Avril 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	3 321,45 \$	Matières organiques - Avril 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	1 483,00 \$	PRVIS - Frais de gesion - 2e vers / 2
Régie interm Acton et Maskoutains	5 318,50 \$	Quote-part 2016 - 2e vers/ 4
Therrien Couture, avocats	517,05 \$	Hon prof et débou-Ent rejets égouts
Therrien Couture, avocats	6 251,22 \$	Hon prof et débou-Doss nuisances
Vizimédia	143,71 \$	Frais hébergement-Nouveau site Web

**Total des comptes à payer**

**207 538,48 \$**

## MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2016

Taxes et droits de mutation	63 453,26 \$
Permis émis	545,00 \$
Déneigement - Subventions et facturation	6 296,99 \$
Inscriptions Gardiens avertis	665,00 \$
Subvention - Pacte rural 2e versement	12 500,00 \$
Dérogations mineures	600,00 \$
Redevances pour Carrières/Sablères	13 736,89 \$
Publicité au Journal municipal	385,00 \$
Amendes perçues par SQ	2 920,00 \$
Don pour Espace-Jeunesse	750,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>101 852,14 \$</b>

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2016 pour un montant total de 64 947,67\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2016, au montant total de 20 901,44\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2016, au montant total de 207 538,48\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2016, au montant de 101 852,14\$.

## **6- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## **7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS**

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2016. Il a été notamment question...

## **8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL**

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

## **9- DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF SEMESTRIEL DES REVENUS ET DES DÉPENSES**

Conformément aux exigences de l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale confirme le dépôt du rapport comparatif des revenus et dépenses, pour le semestre se terminant le 30 avril 2016.

## **10- FONDATION HONORÉ-MERCIER – DON POUR LE TOURNOI DE GOLF ANNUEL RÉSOLUTION NUMÉRO 90-05-16**

Considérant que la Fondation Honoré-Mercier tient son tournoi de golf annuel le 9 juin 2016;

Considérant que la Municipalité ne désire pas inscrire de représentants à cette activité, mais qu'elle veut contribuer à la collecte de fonds de l'organisme qui offre des équipements et des services aux patients du Centre hospitalier Honoré-Mercier qui dessert la population de La Présentation;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

De faire un don dans la catégorie Bronze, au montant de 500\$, à la Fondation Honoré-Mercier dans le cadre de son tournoi de golf annuel.

## **11- POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 9 AU 15 MAI 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 91-05-16**

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous, soit la MRC, les municipalités, les organismes familiaux, les établissements d'éducation, de santé et de services sociaux, etc.;

Considérant que la Municipalité de La Présentation s'est dotée d'une politique de la Famille;  
Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2016 sous le thème « Plein de familles, plein de réalités »;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2016 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème « Plein de familles, plein de réalités ».

**12- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CONFIRMATION DE L'UTILISATION DES SOMMES ALLOUÉES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 92-05-16**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a versé une compensation de 39 191\$ pour l'entretien du réseau routier local, pour l'année civile 2015;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'informer le Ministère des Transports du Québec (MTQ) que la Municipalité de La Présentation a utilisé les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

De référer à l'Annexe A mentionnée pour connaître les données financières relatives à ce dossier.

**13- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MANDAT AU VÉRIFICATEUR POUR EFFECTUER LA REDDITION DES COMPTES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 93-05-16**

Considérant que le Ministère des Transports du Québec (MTQ) exige une reddition des comptes, pour l'année 2015, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Considérant l'offre de services transmise par Brodeur, Denoncourt, Girouard CPA inc. à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Brodeur Denoncourt, Girouard, CPA inc. pour effectuer la reddition des comptes pour le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, pour l'année 2015, au tarif de 450\$, plus les taxes, tel que mentionné dans l'offre de service des consultants, datée du 26 avril 2016;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront exécutés.

**14- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 198-16 MODIFIANT LES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES, LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET L'AUTORISATION DU POUVOIR DE DÉPENSES**

Avis de motion est donné, par le conseiller Martin Bazinet, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 198-16 modifiant les délégations de compétences, les règles de contrôle et de suivi budgétaires et l'autorisation du pouvoir de dépenser.

L'objet de ce règlement est de modifier et préciser des règles de contrôle et de suivi budgétaire et ajuster la liste des personnes autorisées à la réalité de la municipalité.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**15- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 199-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-114 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1  
RÉSOLUTION NUMÉRO 94-05-16**

Attendu que l'assemblée nationale a adopté un règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 ;

Attendu que ce règlement a été modifié et qu'il entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016;

Attendu que le 4 août 2009, la Municipalité de La Présentation a adopté le règlement numéro 09-114 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Attendu qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

Attendu que selon l'article 244.69 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Attendu que tous les membres du Conseil ont reçu copie du présent règlement, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 199-16 *abrogeant le règlement numéro 09-114 décrétant l'imposition d'une taxes aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* et qu'il y soit décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1.**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

**ARTICLE 2.**

L'article 2 du règlement numéro 09-114 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 3.**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Il a préséance sur tout autre règlement ou résolution traitant du même sujet.

**ADOPTÉ À LA PRÉSENTATION, CE 3 MAI 2016**

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**16- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 200-16 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU RANG DES PETITS-ÉTANGS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS**

Avis de motion est donné, par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 200-16 décrétant des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'emprunt d'une somme pour exécuter les travaux de prolongement d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs, conjointement avec la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

**17- ENTENTE INTERMUNICIPALE – TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE RANG DES PETITS-ÉTANGS – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 95-05-16**

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe, conjointement avec la Municipalité de La Présentation, procédera à des travaux dans le rang des Petits-Étangs, tel que décrits dans l'entente;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et la Ville de Saint-Hyacinthe relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le rang des Petits-Étangs, tel que soumise, conditionnellement à l'approbation de notre règlement d'emprunt par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire;

D'autoriser le maire, ou en son absence ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**18- ENTENTE INTERMUNICIPALE – ACHEMINEMENT ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU RANG DES PETITS-ÉTANGS – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 96-05-16**

Considérant la résolution numéro 95-05-16 concernant les travaux d'aqueduc et d'égout sur le rang des Petits-Étangs;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'entente à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et la Ville de Saint-Hyacinthe relativement à l'acheminement et au traitement par la Municipalité des eaux usées en provenance du nouveau réseau d'égout de la Ville, telle que soumise.

D'autoriser le maire, ou en son absence ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

**19- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 190-08-15 CONCERNANT LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE III – DEMANDE DE SUBVENTION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 97-05-16**

Considérant que dans la résolution numéro 190-08-15, aucun mandataire de la Municipalité n'avait été nommé pour signer les documents pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents requis concernant le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III.



**20- CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE – ACHAT DE MODULES – RÔLE EN LIGNE ET GÉOMATIQUE WEB  
RÉSOLUTION NUMÉRO 98-05-16**

Considérant que par la résolution numéro 35-03-16, la compagnie ViziMédia a été mandatée pour la confection du nouveau site internet de la Municipalité;

Considérant que sur ce nouveau site internet, la Municipalité souhaite intégrer le rôle d'évaluation en ligne ainsi que la géomatique web;

Considérant les soumissions reçues de la Corporation informatique Bellechasse, en date du 25 janvier 2016;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat des modules « rôle en ligne et géomatique Web» pour un montant de 695\$, plus les taxes, de la Corporation informatique Bellechasse;

D'autoriser les frais d'hébergement mensuel de 39,95\$, plus taxes pour le rôle en ligne et les frais d'hébergement mensuel de 49,95\$, plus les taxes pour la géomatique Web de la Corporation informatique Bellechasse;

D'autoriser le paiement des factures.

**21- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités préparé par le Service incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, suite à l'an quatre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**22- OFFICIALISATION DE LA RUE « DES LOISIRS » – COMMISSION DE TOPONYMIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 99-05-16**

Considérant que le lot 3 406 247 appartenant à la Municipalité La Présentation est un chemin public et qu'il sert d'accès au terrain des loisirs de la municipalité;

Considérant que le lot 3 406 247 est déjà identifié comme la rue «des Loisirs»;

Considérant que le Pavillon des loisirs se situe au 888, rue des Loisirs alors que l'adresse de l'unité d'évaluation de l'ensemble du terrain des loisirs est le 888, rue Principale;

Considérant que le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe, desservant le territoire de La Présentation, nous demande de modifier l'adresse de l'unité d'évaluation du terrain des loisirs pour le 888, rue des Loisirs;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'entamer les démarches auprès de la Commission de toponymie afin d'officialiser la rue «des Loisirs»;

De confirmer l'appellation «rue des Loisirs» pour le lot numéro 3 406 247 puisque la rue proposée est déjà le chemin d'accès au terrain des loisirs de la Municipalité.

**23- VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS – APPROBATION DU DEVIS POUR L'INVITATION DE SOUMISSIONNAIRES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 100-05-16**

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de vidange des étangs aérés;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de vidange des étangs aérés;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

**24- VÉRIFICATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES DE POMPAGE – MANDAT À ASISTO  
RÉSOLUTION NUMÉRO 101-05-16**

Considérant les projets de la Municipalité de prolonger le réseau d'égout dans certains secteurs de la Municipalité;

Considérant les projets de développement résidentiel sur le territoire;

Considérant qu'il est du devoir de la Municipalité de vérifier la capacité résiduelle des pompes à nos 3 postes de pompages avant de recevoir un nombre d'unités supplémentaires à desservir;

Considérant la soumission numéro 561276, reçue de la compagnie Asisto, en date du 3 mai 2016;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Asisto pour l'étude de capacité résiduelle théorique, de la vérification des calibrations des pompes et de l'étude des capacités actuelles des postes 3 postes de pompage pour un montant forfaitaire de 7 614\$, plus les taxes.

D'effectuer le paiement de la facture lorsque le mandat sera terminé.

**25- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ PRÈS DU 901 RANG SALVAIL NORD (LOT 5 323 651) – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 102-05-16**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Lague pour l'agrandissement arrière et latéral du bâtiment principal situé à côté du 901, rang Salvail Nord – sur le lot 5 323 651;

Considérant que l'agrandissement latéral projeté, d'une largeur de 4,88 mètres, sera localisé à 0,27 mètre de la ligne latérale du lot ;

Considérant que la marge de recul latérale exigée par le règlement d'urbanisme, dans la zone A-302, pour un bâtiment principal autre que résidentiel est de 3 mètres;

Considérant qu'il y a, ailleurs sur la propriété, la possibilité d'implanter le projet sans déroger au règlement d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice aux demandeurs;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme émis lors de la rencontre du 14 avril 2016 puisqu'il s'agit d'une dérogation majeure au règlement d'urbanisme;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De refuser la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé à côté du 901, rang Salvail Nord, sur le lot numéro 5 323 651, visant l'agrandissement latéral, d'une largeur de 4,88 mètres, localisé à 0,27 mètre de la ligne latérale du lot, alors que le règlement d'urbanisme exige une marge de recul latérale de 3 mètres.

**26- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 437-439  
IMPASSE DESLANDES – DÉCISION SUITE À LA RECOMMANDATION DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 103-05-16**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Mathieu pour le remplacement du bâtiment accessoire à la résidence du 437-439, Impasse Deslandes;

Considérant que l'implantation proposée situe le bâtiment accessoire de 22,3 mètres carrés à environ 1,55 mètre du bâtiment principal ;

Considérant que la distance minimale exigée par le règlement d'urbanisme numéro 06-81 entre un bâtiment principal résidentiel et son bâtiment accessoire est de 3 mètres;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause préjudice aux demandeurs;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété pour les propriétaires des immeubles voisins;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme émis lors de la rencontre du 14 avril 2016;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 437-439, Impasse Deslandes, sur le lot numéro 3 699 046, visant à remplacer le bâtiment accessoire existant (5,2 mètres carrés) par un garage de 22,3 mètres carrés implanté à 1,55 mètre du bâtiment principal alors que notre règlement exige une distance minimale de 3 mètres.

**27- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 195-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME  
NUMÉRO 06-81 AFIN DE RÉVISER PLUSIEURS DISPOSITIONS ET DE CORRIGER OU  
PRÉCISER CERTAINS ÉLÉMENTS DE L'ENSEMBLE DU RÈGLEMENT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 104-05-16**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que l'article 1.11, intitulé *Annexes*, n'a pas été modifié lors de l'adoption du règlement 08-101 et qu'on doit y ajouter, «Annexe E» ;

Attendu qu'il apparaît nécessaire de modifier les définitions des termes «certificat de localisation», «Plan de localisation (ou d'implantation)» et «Cantine» tel qu'édictees à l'article 2.5, intitulé *Définitions*;

Attendu que certaines mises au point doivent être apportées à l'article 3.7, intitulé *Permis de construction ou d'agrandissement*, notamment concernant les renseignements requis;

Attendu que le Conseil souhaite corriger le chapitre 4, intitulé *Dispositions relatives aux droits acquis*, afin de préciser les conditions de reconstruction d'un bâtiment dérogatoire;

Attendu que l'article 12.2, intitulé *Les usages permis*, n'a pas été modifié lors de l'adoption du règlement 187-15 et que certains détails y sont manquants;

Attendu que le Conseil souhaite abroger certaines conditions de l'article 15.3, intitulé *Cantine*;

Attendu que plusieurs précisions doivent être apportées à l'article 16.9, intitulé *Piscine*, afin de concorder avec le *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles*;

Attendu qu'aucune distinction n'est faite concernant la somme des marges de recul latérale pour un bâtiment résidentiel ou tout autre type de bâtiment dans les zones de préfixe A ;

Attendu que dans le Tableau B de l'annexe C intitulé *Grilles de spécifications*, aucune indication n'est inscrite sous les zones CH-202 et CH 203 pour la section concernant l'affichage et qu'on doit y préciser certains éléments;

Attendu qu'il existe, sur le plan de zonage de la Municipalité, deux zones CH-102 et que la situation doit être corrigée ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 5 avril 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Attendu que l'article 9 du premier projet du présent règlement a été modifié afin de rectifier la définition des termes «piscine», «piscine creusée» et «piscine hors-terre» ;

Attendu que la Municipalité n'a reçu aucune demande de participation à un référendum suite à la publication d'un avis à cet effet, le 12 avril 2016 conformément à la loi;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement modifié numéro 195-16 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de réviser plusieurs dispositions et de corriger ou préciser certains éléments de l'ensemble du règlement*» et qu'il y soit décrété ce qui suit :

**Voir le texte complet du règlement**

**28- ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CRÉER LA ZONE A-309 ET D'Y AUTORISER L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS LIÉS AU SERVICE À LA CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 105-05-16**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal souhaite permettre l'entreposage de matériaux et d'équipements liés aux services à la construction, complémentaire à un usage résidentiel, pour les résidences ayant front sur l'autoroute Jean Lesage ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 197-16 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone a-309 et d'y autoriser l'entreposage de matériaux et d'équipements liés au service à la construction complémentaire à un usage résidentiel*»;

De tenir une assemblée de consultation publique mardi, le 7 juin 2016, à 19 heures, à la salle du Conseil, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**29- VOIRIE – FORMATION POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL  
RÉSOLUTION NUMÉRO 106-05-16**

Considérant que pour pouvoir conduire une plate-forme élévatrice à nacelle et ciseau, l'inspecteur municipal doit aller suivre une formation d'une journée;

Considérant que deux fois par année, durant la saison estivale, pour ouvrir ou fermer les filets de protection au terrain des loisirs, nous devons louer une plate-forme élévatrice;

Considérant la soumission reçue des Équipements Manutec, en date du 11 avril 2016;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à suivre cette formation d'une journée, selon les détails inscrits sur la soumission de la compagnie Équipements Manutec, au montant de 356,42\$, taxes incluses;

De défrayer à l'inspecteur municipal les frais de déplacements pour cette journée;

D'autoriser le paiement de la facture.

**30- VOIRIE – FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS – MANDAT  
RÉSOLUTION NUMÉRO 107-05-16**

Considérant que durant la saison estivale, à deux reprises on doit faucher les levées de fossés;

Considérant que la directrice générale a préparé des devis pour aller en appel d'offres sur invitation pour le fauchage des levées de chemins;

Considérant les deux offres de services reçues;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

De donner mandat à la compagnie Les Entreprises M.S. Laflamme, pour le fauchage des levées de fossés, incluant le débroussaillage à la main, le tout selon les spécifications indiquées aux devis, pour la somme de 3 722\$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner application à la décision du conseil;

Que ces travaux soient sous la responsabilité de l'inspecteur municipal, Monsieur Mario Poirier.

**31- VOIRIE – TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE DE PAVAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À  
L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 108-05-16**

Considérant la résolution numéro 75-04-16, adoptée le 5 avril 2016;

Considérant que dans le cadre d'un appel d'offres groupé de soumissions par invitation, des prix ont été demandés à 5 entrepreneurs pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 avril 2016 à 11h, à la Municipalité de Saint-Jude;

Considérant l'étude de conformité des soumissions reçue selon les devis;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la directrice générale de la Municipalité de Saint-Jude pour octroyer le contrat de rapiéçage de pavage à la compagnie Vallières Asphalte inc. au prix de 136,25\$ la tonne pesée, taxes incluses, tel que présenté dans son offre de prix pour une quantité d'environ 700 tonnes, réparties de la façon suivante :

- environ 300 tonnes à La Présentation
- environ 300 tonnes à Saint-Jude
- environ 100 tonnes à Saint-Bernard-de-Michaudville

De mandater l'inspecteur municipal pour la supervision des travaux sur le territoire de la Municipalité de La Présentation;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront terminés et autorisés par l'inspecteur municipal.

**32- VOIRIE – MANDAT POUR RESTAURER L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDE  
MUNICIPALES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 109-05-16**

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services remise par Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Martin Bazinet  
Appuyée par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Pierre Morin pour effectuer l'entretien des plates-bandes des 8 sites identifiés, incluant le pavillon des loisirs, faire la fertilisation requise et la pose d'herbicide adéquat, mettre du paillis, faire l'entretien des mauvaises herbes et la taille des arbustes aux différents endroits, au coût de 3 200\$ plus les taxes;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, soit 50% vers le 15 juin 2016 et 50% à la fin du mois de septembre 2016.

### **33- DIVERS**

#### **33.1 INSTALLATION DES BALANÇOIRES ET MODULES DE JEUX AU TERRAIN DES LOISIRS RÉSOLUTION NUMÉRO 110-05-16**

Considérant que durant l'été 2015, des balançoires et modules de jeux ont dû être déplacés pour y mettre le nouveau terrain de pétanque et fer;

Considérant qu'il y a lieu de repositionner la balançoire et les modules de jeux sur le terrain des loisirs;

Considérant les recommandations de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyée par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inspecteur municipal à repositionner les balançoires ainsi que les modules de jeux, sur le terrain des loisirs à l'endroit mentionné sur le plan fourni;

D'autoriser l'inspecteur municipal à contacter, au besoin, certains entrepreneurs;

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront terminés.

#### **33.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC – RÉVISION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉSOLUTION NUMÉRO 111-05-16**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Considérant que la municipalité a déjà approuvé sa programmation de travaux qui a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et par le ministère des transports;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à cette programmation pour se prévaloir de la part équivalente à 20% de l'enveloppe allouée;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc  
Appuyée par Martin Bazinet  
Et résolu à l'unanimité

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 avril 2016  
MRC – Procès-verbal du comité administratif du 22 mars 2016  
MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 mars 2016  
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2016  
RIAM – Ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 4 mai 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 27 avril 2016  
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 avril 2016  
MDDELCC – COVABAR – Approbation du Plan directeur de l'eau  
MTQ – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

#### **35- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

#### **36- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 112-05-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h55.

---

Claude Roger  
Maire

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et secrétaire-trésorière